Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20260420-D34_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC DU 20 AVRIL 2026

Date de convocation : 14 avril 2026
Nombre de conseillers e*n exercice :* 23 *Présents : 13* *Votants :* 20

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 20 avril à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. DUTEIL Bruno, Maire

Mme BERREE Brigitte, M. CLOUET Jean-Yves, Mme LE PLUART-BRILLAND Mathilde, M. BLAIRON Cédric, adjoints

M. JACOB Christophe, M. COLLET Mathieu, Mme BERTIN Christine, M. GAUTIER Gérard, Mme SAMARCQ Marie, Mme BLANDIN Aurore, Mme FLEURY Samantha, M. TEXIER Chris, conseillers.

EXCUSÉS : M. ROUX Etienne, Mme CHOPIN Agnès, M. DEBROIZE Hubert, Mme LECARPENTIER Florence, M. DESMASURES Ludovic, Mme CARISSAN Fanny, Mme DUMERAT Emilie, Mme DUGUE Mélanie, M. DUBREIL Denis

ABSENTS : M. BELAN Hugo,

Monsieur ROUX Etienne donne pourvoir à Madame BERREE Brigitte
Monsieur DUBREIL Denis donne pouvoir à Monsieur CLOUET Jean-Yves
Monsieur DEBROIZE Hubert donne pouvoir à Madame BLANDIN Aurore
Madame CARISSAN Fanny donne pouvoir à Monsieur COLLET Mathieu
Madame DUMERAT Emilie donne pouvoir à Madame LE PLUART-BRILLAND Mathilde
Madame CHOPIN Agnès donne pouvoir à Madame SAMARCQ Marie
Madame LECARPENTIER Florence donne pouvoir à Madame FLEURY Samantha

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Brigitte BERREE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n°34/2026
Acquisitions de parcelles

Monsieur le Maire indique que Mme GUERIN est propriétaire de deux parcelles cadastrées A n°2730 et n°2731 situées sur la voirie publique d'une contenance totale de 26 m². Il est nécessaire, pour régulariser d'acquérir ces 2 parcelles.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20260420-D34_2026-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***AUTORISE*** l'acquisition auprès de Madame GUERIN des parcelles précitées d'une superficie de 26 m² sous réserve de la fourniture par le géomètre d'une attestation précisant que le mur sis rue de la hunaudière n'est pas situé sur l'emprise de la parcelle cadastrée A n°2731 à acquérir

- ***VALIDE*** l'acquisition au prix de 1€ symbolique l'ensemble des parcelles sous la réserve précitée

- ***PRÉCISE*** que les frais notariés sont à la charge de la commune

- ***AUTORISE*** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier

Pour extrait conforme, le 20 avril 2026,

Le Maire,
Bruno DUTEIL

La Secrétaire de séance
BERREE Brigitte

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.